

## MODALITÉS PARTICIPATION PORTO CRUZ 2024

---

La Société COFEPP, dont le capital social s'élève à 5 900 000€, dont le siège social se situe 85 rue de l'Hérault – 94227 Charenton-le Pont Cedex, inscrite au registre des commerces et des Sociétés de Créteil sous le numéro de RCS 572 056 331 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise du 01/06/2024 à 8h00 au 31/03/2025 à 23h59 (ci-après la « Durée du Jeu ») une offre pour l'achat d'un produit Porto Cruz dans les points de vente participants (ci-après le « Jeu »).

### 1. Conditions de participation

Offre réservée aux particuliers et aux personnes physiques âgées de 18 ans minimum, résidant en France métropolitaine, Corse incluse, (hors Monaco et DROM-COM), disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique. Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom de famille, même adresse).

Ne peuvent participer à l'offre, le personnel de la Société Organisatrice ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer), et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

La participation au Jeu est conditionnée à l'obligation d'achat suivante :

- Une (1) bouteille de Porto Cruz parmi les références suivantes : Porto Cruz Blanc 75cl, Porto Cruz Rosé 75cl ou Porto Cruz Tawny 75cl dans un magasin participant pendant le Durée du Jeu.

### 2. Modalités de participation :

1. Conserver votre justificatif d'achat (ticket de caisse ou facture) de la bouteille de Porto Cruz dont la référence se trouve ci-dessus.
2. Rendez-vous avant le 31/03/2025 sur le site de l'opération : [www.porto-cruz.com/nosoffres](http://www.porto-cruz.com/nosoffres) pour demander votre lot en remplissant les champs obligatoires et téléchargez votre justificatif
3. Votre justificatif d'achat et les conditions de l'offre seront étudiés sous deux (2) jours ouvrés et vous recevrez un email qui confirmera ou non votre gain.

**Les participants ont la possibilité de gagner au total deux mille lots de 4 pailles-cuillères d'une valeur unitaire de 10€ TTC. L'offre est limitée aux deux mille (2000) premières demandes.**

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour les gagnants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

La dotation ne sera en aucun cas échangée contre un autre gain. En cas de renonciation expresse du participant à bénéficié de son lot, celui-ci sera conservé par la Société Organisatrice qui en restera propriétaire. Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice seront perdues pour leurs bénéficiaires et pourront être réattribuées.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

### 3. Acheminement des dotations

La remise des dotations se fera de la manière suivante :

- Votre lot sera envoyé par voie postale sous 4 à 6 semaines après la réception du mail de confirmation de la Société Organisatrice.

Les gagnants devront fournir ses coordonnées détaillées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse email) dans les conditions demandées par la Société Organisatrice. Si les coordonnées des gagnants sont incomplètes, illisibles, fausses ou inexploitables, il perdra le bénéfice de son lot.

Sans confirmation de sa part, le gagnant perdra le bénéfice du lot. Chaque lot ne peut pas faire, à la demande du gagnant, l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente.

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectuera aux risques et périls de destinataire.

#### **4. Modifications/Annulation de l'opération**

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, cette opération ne devait pas se dérouler comme prévu par suite d'un événement pouvant corrompre ou affecter la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue de l'opération, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre l'opération ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler l'opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à l'opération.

#### **5. Responsabilité**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du présent Jeu. La Société Organisatrice ne saurait notamment être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, pertes de toute donnée de ce fait.

La Société Organisatrice se dégage également de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle ou logicielle de quelque nature (virus, bug...) occasionnée sur le système du participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées. La Société Organisatrice n'est en aucun cas responsable des conséquences pouvant en découler sur l'activité personnelle, professionnelles, ou commerciales du Participant.

#### **6. Collecte et utilisation de vos données personnelles pour la participation à l'opération**

**Responsable de traitement** : le traitement est mis en œuvre par la Société organisatrice, responsable de traitement.

##### **Objet du traitement de données**

**Finalités** : lorsqu'une personne physique valide sa demande, les prestataires de service et sous-traitants de la Société Organisatrice collectent et traitent les données personnelles à des fins d'administration et d'envoi du lot. Les données pourront également être utilisées à des fins de gestions des réclamations et de lutte contre la fraude.

**Base légale** : article 6.1.a du RGPD - le traitement est mis en place par la Société Organisatrice sur la base du consentement des participants. Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

## **Données traitées et personnes concernées**

**Catégories de données traitées :** nom, prénom, coordonnées postales et électroniques de la personne concernée.

**Source des données :** les données sont collectées directement par la personne concernée sur le formulaire de participation.

**Caractère obligatoire du recueil des données :** les données sont obligatoires pour la participation à l'opération.

## **Destinataires des données**

Le participant est informé que la Société Organisatrice a confié le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5ème Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération

**Catégories de destinataires :** les données sont destinées au sous-traitant de la Société organisatrice en charge de la gestion du Jeu.

**Durée de conservation des données :** les données collectées seront supprimées deux mois après la fin de l'opération, soit le 31/05/2025.

## **Vos droits sur les données vous concernant**

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition ou à la limitation du traitement. Enfin, vous pouvez définir le sort post-mortem que vous souhaitez donner à vos données personnelles.

Toutefois, il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire pour la participation au Jeu sont identifiées comme telles. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant ou le retrait de leur consentement avant la remise du lot sont réputées renoncées à leur participation.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au service RGPD de la Société Organisatrice par voie postale :

DPO COFEPP  
85 rue de l'Hérault  
94227 Charenton-le Pont Cedex

En outre, si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande concernant le traitement de vos données personnelles par la Société organisatrice, vous avez la possibilité de saisir la CNIL.

## **7. Fraude et respect des règles**

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une

tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au Jeu, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.